

**Séance du 13 septembre 2016 à 20.00 h.**  
**à l'Hôtel de Ville**

Monsieur Luc Pillevuit, Président, remercie pour la confiance qui lui a été témoignée pour la présidence du Conseil communal pour cette année. Il félicite les Conseiller(e)s pour leur élection et pour leur engagement.

Le Président rappelle les règles élémentaires de bien séance à savoir :

- il faut demander la parole avant de parler et ensuite se lever pour s'exprimer.
- il faut garder le tutoiement pour l'après séance.

Il rappelle également que tous les échanges et communications se font à travers les mails. Et qu'il est important de mettre la secrétaire Mme Deriaz et le Président en copie concernant toute information importante.

Il passe ensuite à l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1. Appel d'entrée.**
- 2. Nomination de la secrétaire du Conseil communal.**
- 3. Assermentations.**
- 4. Acceptation des procès-verbaux des séances des 30 mai et 24 juin 2016.**
- 5. Communications de la Municipalité.**
- 6. Vote sur le préavis municipal N° 3/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.**
- 7. Présentation du projet intercommunal sur l'eau potable.**
- 8. Divers et propositions individuelles.**
- 9. Appel de sortie et remise de la solde pour l'année 2015/2016.**

---

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

M. Pfaender demande une prolongation pour le rapport sur le préavis municipal n° 3/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017. Celle-ci est accordée.

- 1. Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 38 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents. Il s'agit de MM. Christian

Cachemaille, Claude Deriaz, Domenico Giannini, Patrick Mettraux, Julien Saudan et Armin Von Ow.

Monsieur Pillevuit informe que le bureau a décidé que l'appel d'entrée et de sortie se fera dorénavant par ordre alphabétique pour des raisons pratiques de recherche.

Il procède également à la lecture d'une lettre de M. Pierre-André Aubert nous informant de son départ de la Commune de Baulmes et donc de sa démission au 1<sup>er</sup> août 2016.

## **2. Nomination de la secrétaire du Conseil communal.**

Monsieur Pillevuit félicite Mme Deriaz pour le poste de secrétaire du Conseil communal de Baulmes. Il la remercie pour son engagement.

Il rappelle que Mme Deriaz n'a pas souhaité être Conseillère Communale et qu'elle n'aura donc pas le droit de se prononcer en cas de vote au sein du Conseil.

## **3. Assermentations.**

Le Président rappelle qu'avant d'entrer en fonction comme secrétaire ou comme conseiller, la personne doit prêter serment selon l'article 5 du règlement du Conseil communal et selon l'article 88 de la Loi sur les Communes Vaudoises.

Il procède donc à l'assermentation de Myriam Deriaz pour le poste de secrétaire du Conseil Communal ainsi qu'à l'assermentation de Monsieur Zehnder Quentin, Conseiller Communal et de Monsieur Gratini Thomas, Conseiller Communal.

## **4. Acceptation des procès-verbaux des séances des 30 mai et 24 juin 2016.**

La lecture de ces procès-verbaux n'est pas demandée et ils sont acceptés avec remerciements à son auteur Madame Françoise Monnier.

## **5. Communications de la Municipalité.**

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Nouveau hangar : les travaux sont terminés et la mise en service des panneaux photovoltaïques est effectuée. Il s'agit de 340m<sup>2</sup> de panneaux.

Rues du village : le gravillonnage est en cours et les travaux préparatoires ont été exécutés. La suite du gravillonnage est prévue durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre.

Haie rte six-fontaines : Le locataire du pâturage a, par inadvertance, giclé une partie des haies avec du garlon. Une enquête est en cours auprès de la préfecture et

des mesures pourraient être prises par la Commune en fonction du résultat de cette dernière.

Rte de la montagne : les chardons et lampées ont été coupés tardivement cette année. Une meilleure planification ou organisation sera mise en place pour l'année prochaine afin de les enlever avant les fleurs.

### **Dossiers en cours**

Hôtel-de-Ville : un crédit d'étude a été accepté par le Conseil Communal. Ce travail va déboucher sur un préavis, certainement au printemps 2017.

Rue du Clos : l'étude de la réfection de la rue est en cours. Un préavis sera déposé, certainement au printemps 2017.

Plan directeur communal : ce dossier est en cours. La consultation des services a déjà été effectuée et nous sommes en train de répondre aux remarques des services. Une fois ce travail effectué, une séance publique sera organisée puis la révision du PGA (plan général d'affectation) sera mise en route.

Plan de gestion intégré des alpages : Une étude avait été effectuée il y a plusieurs années et avait débouché sur une série de travaux à réaliser afin d'améliorer nos chalets et pâturages. Il y avait 3 étapes prévues à savoir :

1<sup>ère</sup> étape : réfection des toits de Combette, Jougnez, Gascon et les Naz. Ces travaux sont terminés, il reste une subvention de la Confédération à recevoir.

2<sup>ème</sup> étape : adduction d'eau. Les subventions ont été accordées. Les travaux ont été réalisés pour la Combette, Les Naz, Grange Neuve et la Jougnez. Il reste des travaux à réaliser en 2017 sur les pâturages de Praz Mincin, Gascon et les Mouilles. Les subventions sont à ce jour que partiellement encaissées.

3<sup>ème</sup> étape : réfection des chemins : les travaux vont débuter et seront exécutés entre 2016 et 2017. Il s'agit des chemins d'accès aux Mouilles, à la Côtelette, aux Naz, à la Jougnez, à Gascon et de la route de la Combette.

Prix Binding : Ce prix reçu par la Commune impliquait notamment que trois projets se réalisent.

1<sup>er</sup> projet : création de trois sentiers pédestres : partiellement réalisés avec celui de la Limasse. Il en reste encore 2 à réaliser soit feurtille et Sepey.

2<sup>ème</sup> projet : création d'une Chenaîe en feurtille : la place a été réalisée et les arbres seront plantés au printemps 2017.

3<sup>ème</sup> projet : création d'un conservatoire des arbres remarquables : ce projet est en cours, l'inventaire des arbres remarquables a été effectué par un spécialiste et la mise en ligne sur le site internet de la Commune est en cours de réalisation. Il s'agit d'inscrire sur une carte interactive les 51 arbres les plus remarquables avec un descriptif pour chacun d'eux afin que ceux qui le souhaitent puissent aller les observer.

Monsieur Pillevoit remercie Monsieur Cuérel.

## **6. Vote du préavis municipal N° 3/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.**

La commission des finances n'a pas eu le temps de se réunir et demande de repousser ce point avec la lecture de leur rapport et du vote pour la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 12 octobre 2016. Cette demande est acceptée.

#### **7. Présentation du projet intercommunal sur l'eau potable.**

Le Président donne la parole à Monsieur Cuérel, Syndic.

Un projet pour la création d'une association intercommunale Baulmes, Champvent et Vuiteboeuf va être soumis aux trois Conseils Communaux ou Généraux afin de mettre nos ressources et la gestion de nos réseaux en commun.

Pour la suite du projet, une séance de commission aura lieu le mardi 4 octobre à 19h30 à Baulmes en présence des ingénieurs, des Commissions des trois communes et des représentants des 3 Municipalités. Un vote aura lieu en décembre dans les 3 communes.

#### **8. Divers et propositions individuelles.**

Monsieur Pillevuit signale que les Présidents de commissions doivent faire parvenir à la secrétaire et au Président leur rapport en même temps que celui envoyé à la Municipalité. De cette façon, ils pourront les mettre à l'ordre du jour lors des prochaines séances.

Il informe que le règlement du Conseil qui a été avalisé est consultable sur le site de la Commune de Baulmes. Une version papier sera transmise d'ici quelques temps.

Il demande si les personnes convoquées pour les votations du 25 septembre pourront être présentes. Dans le cas contraire il faut s'annoncer au plus vite à la secrétaire et au Président.

Monsieur Pillevuit informe également qu'afin de faciliter la procédure de remise de solde, le Président de la Commission financière a proposé au Bureau de modifier cette remise d'argent. Il propose de virer directement cette solde sur le compte postale ou bancaire des Conseillères et Conseillers, pour des raisons pratiques et ainsi adopter une méthode plus actuelle à notre temps. Le Président demande s'il y a des Conseillères ou des Conseillers qui s'opposeraient à cette nouvelle manière de faire.

Benoît Perusset demande comment cet argent doit-il être considéré.

Monsieur Pillevuit lui répond que ce sont des jetons de présence pour les heures effectuées pour le Conseil Communal.

Si personne ne s'oppose à ce changement, il demande d'envoyer à la secrétaire par mail les références bancaires ou postales avec le numéro de compte ou l'eбан.

Il donne la parole à l'ensemble des Conseillères et Conseillers.

Monsieur Romain Schmid demande s'il serait possible d'avoir une carte ou un inventaire des lieux dits de la Commune.

Monsieur Cuérel précise qu'ils vont faire au plus près des attentes de Monsieur Schmid et qu'ils enverront un mail aux Conseillers.

Il en profite également pour répondre à la question de Monsieur Benoît Perusset. Il précise que tout revenu est soumis à l'impôt. Cependant, il n'y a pas de certificat de salaire pour les jetons de présence. De plus, jusqu'à un montant de Fr. 800.00 le revenu est considéré comme accessoire et n'est donc pas soumis à l'impôt. Il ajoute que jusqu'à aujourd'hui certainement personne n'a annoncé ce revenu aux impôts et personne n'a été embêté pour cela.

Madame Christine Hohl Moinat demande si la Commune avait déjà réfléchi à qui pourrait reprendre le Cabinet Médical.

Monsieur Cuérel répond que des démarches ont déjà été effectuées pour la reprise du cabinet médical et qu'une Commission consultative va se réunir entre différents professionnels du domaine avant de prendre des décisions.

Monsieur Marc Von Ow nous transmet une demande de la tenancière de la buvette de foot à savoir :

Est-ce que la chambre froide fonctionnera correctement à l'avenir ?

Monsieur Cuérel explique que cette chambre froide a été mal conçue à la base et que pour la réparer il faudrait faire de gros travaux et donc des dépenses importantes dont il faudrait discuter au préalable.

Madame Christine Hohl Moinat revient sur sa question précédente et explique que Monsieur Morier-Genoud n'aurait eu aucun contact avec la Commune concernant la reprise du Cabinet médical et que celui-ci ne désire pas entreprendre de démarches.

Monsieur Cuérel répond qu'il doit y avoir eu une ou plusieurs incompréhensions dès lors que Monsieur Morier-Genoud a bel et bien été contacté et qu'il va de soi que ce n'est pas à lui d'entreprendre des démarches. La Commune s'occupera de démarcher.

La parole n'étant plus demandée, celle-ci est fermée. Monsieur Pillevuit clot les discussions.

Il rappelle la date de la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le mercredi 12 octobre 2016 à 20h00.

## **9. Appel de sortie et remise de la solde pour l'année 2015/2016.**

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 38 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents.

Au fur et à mesure de cet appel, il est procédé à la remise des jetons de présence.

Monsieur le Président Luc Pillevuit lève la séance à 20.55 h.

Le Président :

La Secrétaire :

Luc Pillevuit

Myriam Deriaz